

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCÉDURE RELATIVE À L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE intercommunal - RLPi

DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Du 23 MARS 2022

Au 09 AVRIL 2022

Par arrêté N°7 en date du 18/02/2022, Monsieur le Vice-Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).

Le RLPi règlemente l'installation des publicités sur le territoire communautaire en instaurant trois zones de publicité (ZP) en agglomération et un périmètre hors agglomération spécifique à la ZAC de Jaux-Venette, aux protections graduées selon la sensibilité paysagère, patrimoniale, architecturale des lieux. Il définit également des règles relatives aux enseignes.

L'ARC, représentée par son Président, est l'autorité en charge de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal. Au terme de cette enquête publique, le projet de RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire.

L'enquête publique se déroulera à la direction AMENAGEMENT - URBANISME de l'ARC, située Place de l'Hôtel de Ville, 60200 COMPIEGNE, siège de la présente enquête publique, du 23 Mars au 09 Avril 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services, soit du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, Samedi de 9h à 12h, ainsi que dans les mairies lieux de permanences ci-dessous mentionnées.

Par décision du tribunal Administratif d'Amiens n° E22000012/80 en date du 08/02/2022 Monsieur MARTIN Patrick (contrôleur de travaux à la DDE, en retraite), a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, heures et lieux suivants :

| Dates | Heures | Lieux |
|------------------------|-----------|---|
| Mercredi 23 Mars 2022 | 10H – 12H | Compiègne Place de l'Hôtel de Ville Salle des pas perdus |
| Mercredi 30 Mars 2022 | 15H - 17H | Choisy au Bac Salle du Conseil Municipal |
| Mercredi 06 Avril 2022 | 15H – 17H | Verberie Salle des mariages |
| Samedi 09 Avril 2022 | 10h – 12h | Compiègne Place de l'Hôtel de Ville Salle des pas perdus |

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public

- Sur le **site internet de l'ARC** : <https://www.agglo-compiegne.fr/enquetes-publiques>
- Sur **support papier** : en mairie de Compiègne et dans les mairies lieux d'enquête publique indiqués ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture au public.
- Sur un **poste informatique** à l'accueil du siège de l'ARC, Place de l'Hôtel de Ville à Compiègne.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions du public pourront être formulées :

- **Par voie postale** : Toute correspondance papier relative à l'enquête pourra être transmise à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale et physique de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Place de l'Hôtel de Ville – CS 10007 – 60321 COMPIEGNE CEDEX. Ces correspondances seront annexées aux registres d'enquête papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les meilleurs délais.
- **Par voie électronique** à l'adresse suivante : planification-urbaine@agglo-compiegne.fr
- **Par écrit**, dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessous :

| Commune | Lieux (nom et adresse) | Horaires d'ouverture |
|---------------|--|--|
| Compiègne | Mairie Place de l'hôtel de ville - CS 10007 60321 COMPIEGNE | Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 9h à 12h |
| Choisy au Bac | Mairie 2 rue de l'Aigle 60750 CHOISY AU BAC | Lundi au vendredi de 8h30 à 12h Lundi au jeudi de 14h30 à 17h Vendredi de 14h30 à 16h30 Samedi de 10h à 12h |
| Verberie | Mairie 13 rue Juliette Adams 60410 VERBERIE | Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Fermé le mardi matin Samedi de 9h à 12h |

Ces observations seront transmises au commissaire enquêteur et jointes au registre tenu au siège de l'ARC.

- **Par écrit et oral**, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, ci-dessus mentionnées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées par le commissaire enquêteur pendant une durée d'un an au siège de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne. Il sera également téléchargeable sur le site internet de l'ARC : <https://www.agglo-compiegne.fr/enquetes-publiques>

Toute information peut être demandée au service Urbanisme de l'ARC, auprès de Madame Stanca LAZARESCU, à l'adresse postale suivante :

- **Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne**
Place de l'hôtel de ville
CS 10007
60321 COMPIEGNE

Elle pourra être contactée également par voie électronique sur les boîtes aux lettres suivante : stanca.lazarescu@agglo-compiegne.fr ou planification-urbaine@agglo-compiegne.fr.